



Fédération suisse
de gymnastique

CONCEPT DE SÉLECTION POUR LES INDIVIDUELLES SENIORS

Championnats du monde de gymnastique rythmique

12 au 16 août 2026
à Francfort-sur-le-Main (GER)

Concept de sélection pour les Championnats du monde (CM) de gymnastique rythmique

1. Contexte

Le présent concept régit les critères et le processus de sélection exigés pour participer aux Championnats de monde de gymnastique rythmique (individuelles seniors) qui se tiendront à Francfort-sur-le-Main (GER) du 12 au 16 août 2026. Après examen juridique la direction du domaine de gymnastique rythmique l'a soumis au chef de la mission olympique pour approbation.

2. Conditions de participation aux CM 2026

2.1 Taille de la délégation

- Une cheffe de délégation
- Un à deux entraîneur(s)
- Une à deux gymnaste(s)
- Un.e physiothérapeut.e
- Un.e juge

La taille définitive et la composition de la délégation sont fixées par la commission de sélection.

2.2 Conditions d'admission et prescriptions fondamentales de World Gymnastics (FIG)

- Gymnastes nées en 2010 et/ou avant
- Conditions d'admission aux championnats du monde des seniors individuelles
 - La participation aux championnats du monde passe par la qualification lors des championnats continentaux.
 - Toutes les FN (fédérations nationales) ayant pris part aux championnats continentaux sont autorisées à aligner au moins une individuelle aux championnats du monde.
 - Par ailleurs, les unions continentales décident la manière dont les FN peuvent se voir attribuer des places de contingent supplémentaires.
 - Attribution des places de contingent en Europe :
 - les 12 meilleures FN issues des qualifications aux CE (résultat de l'équipe déterminant) reçoivent des places de contingent,
 - elles peuvent aligner chacune 2-3 individuelles,
 - le résultat de l'équipe aux CE est calculé à partir de l'évaluation de huit exercices au total effectués par 2-3 gymnastes individuelles par FN.



- Concours de qualification aux championnats du monde
 - FN avec 2-3 gymnastes : conformément au programme FIG, les gymnastes présentent pour l'année huit exercices aux engins au total. Une gymnaste de la fédération nationale peut présenter entre un et quatre exercice(s).
 - FN avec une gymnaste : la gymnaste de la fédération nationale présente quatre exercices.
 - Les points obtenus en qualification ne sont pas reportés dans la finale.
 - Les résultats obtenus en qualification sont déterminants pour :
 - la qualification pour la finale du concours généra (addition des trois meilleures notes de qualification),
 - la qualification pour les finales par engin,
 - le classement des généralistes de la 19^e à la dernière place,
 - le classement des généralistes de la 9^e à la dernière place pour chaque engin

- Finale du concours général des CM
 - Les 3 meilleures notes du concours de qualification comptent pour la qualification du concours général
 - Les 18 meilleures gymnastes issues des qualifications participent.
 - Au max. deux gymnastes par FN sont autorisées à participer.
 - Les gymnastes doivent présenter quatre exercices.
 - Le résultat du classement général est issu des quatre meilleures notes finales.
 - La gagnante du concours général se voit décerner le titre de « championne du monde du concours général »

- Finales par engin aux CM
 - Les meilleures notes finales aux différents engins obtenues au concours de qualification comptent pour la qualification pour les finales par engin
 - Les huit meilleures gymnastes par engin du concours de qualification prennent part.
 - Au max. deux gymnastes par FN sont autorisées à participer.
 - La gymnaste la mieux classée par engin se voit décerner le titre de « championne du monde »

3. Objectifs de la fédération

Objectifs de la Fédération suisse de gymnastique (FSG) pour le cycle olympique 2025 - 2028 :

- La GR doit pouvoir se mesurer au niveau international
- Classement parmi le top 40 des individuelles seniors

4. Sélection

4.1 Principe de base

La sélection s'appuie sur les concours de sélection fixés par la FSG pendant la période de sélection définie (cf. pt 4.4 du présent concept de sélection). Les sélections se conforment aux dispositions suivantes, sous réserve de circonstances particulières (blessures, maladie, etc.). Les décisions de sélection sont définitives et sans appel.

4.2 Conditions de base pour être sélectionnée

- Être affiliée à la FSG et posséder la nationalité suisse.
- Reconnaître les principes éthiques du sport, en particulier les Statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic.
- Reconnaître le Statut en matière de dopage de Swiss Olympic et s'y soumettre.



4.3 Commission de sélection

- Peiline Schütze, cheffe du domaine GR (présidente, interlocutrice auprès de Swiss Olympic)
- David Huser, chef de la mission olympique
- Fanni Gyuritsné Forray, entraîneur national GR
- Chantal Patriarca, juge GR

Toutes les décisions de sélection sont prises par la commission. Les noms des gymnastes sélectionnées pour les CM seront envoyés durant la semaine 23 2026 par courriel aux gymnastes, cheffes entraîneurs et bases sportives, et seront publiés le même jour sur le site internet de la FSG.

La décision concernant la participation définitive des gymnastes sélectionnées interviendra ultérieurement. Elle est passible de modifications jusqu'à 24h avant la compétition. En cas de défaillance d'une gymnaste ou pour toute autre raison importante, la commission de sélection peut procéder à une nouvelle répartition ou à une nouvelle sélection des gymnastes (cf. art. 4.5.3).

4.4 Période de sélection et de compétition

Période de sélection : de février à mai 2026

Concours de sélection :
Championnats d'Europe Varna (BUL) 27-31 mai 2026

Par ailleurs, les gymnastes sélectionnées ont l'obligation de participer aux manifestations suivantes pour pouvoir participer aux CM :

Concours de préparation Lieu : Milan 10 - 12 juillet 2026
PIC Lieu : Macolin 3 - 7 août 2026

4.5 Critères et processus de sélection

4.5.1 Processus de sélection

- Participation aux CE 2026 à Varna (BUL).
- Les meilleures notes des trois exercices du concours de qualification des CE sont déterminantes pour la sélection. La gymnaste ayant obtenu la meilleure note finale des trois exercices est sélectionnée pour participer aux Mondiaux.
- Si des places de contingent supplémentaires devaient être disponibles en raison de directives générales, les deux participantes aux CE seront qualifiées pour les Mondiaux.

Variante 1 : une place est disponible pour la FSG



Variante 2 : deux places sont disponibles pour la FSG



4.5.2 Réserve

Par ailleurs, des gymnastes de réserve sont désignées comme suit :

- variante 1 : la 2e gymnaste selon le processus de sélection ci-dessus. Cette gymnaste fait office de réserve jusqu'au début des CM ;
- variante 2 : la 3e gymnaste selon le processus de sélection ci-dessus. Cette gymnaste fait office de réserve jusqu'au début des CM.

4.6 Clause médicale

Le certificat médical doit être présenté dès l'apparition de la maladie ou de la blessure et remis à l'entraîneur national GR ; il doit confirmer au moins la nature, le début et la durée prévue de la maladie ou de la blessure.

Une dérogation peut être accordée pour des raisons médicales aux gymnastes présentant un potentiel avéré pour une future carrière internationale de haut niveau. La décision à ce sujet revient à la Commission de sélection.

4.7 Coûts

- Concours de préparation (Coupe du monde à Milan)
 - Les coûts des gymnastes et de l'entraîneur sont pris en charge par la FSG selon « Aperçu de la participation aux coûts de gymnastique rythmique ». Cela s'applique uniquement si l'entraîneur est employé.e auprès d'une base sportive de la FSG.
- Autres coûts :
 - La FSG refacture aux participantes les autres coûts de participation aux concours de sélection. La FSG ne prend pas en charge les frais de salaire.
- PIC
 - La FSG prend en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement des gymnastes et des entraîneurs (pour autant que les entraîneurs soient employé.e.s auprès d'une base sportive de la FSG)
- CM
 - La FSG prend en charge tous les frais de la juge et du ou de la physiothérapeute.
 - La FSG prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de finance de participation des gymnastes et des entraîneurs (pour autant que les entraîneurs soient employé.e.s auprès d'une base sportive labellisée de la FSG).
- Les coûts sont visibles dans « Aperçu de la participation aux coûts 2026 ».

5. Communication

- Le concept de sélection est expédié par le bureau de la MO selon la liste ci-après et publié sur le site internet de la FSG.
- Le flux d'informations entre l'entraîneur national GR et les gymnastes passe au préalable par le ou la chef.fe entraîneur de la base sportive concernée.
- Dès que le nom de l'entraîneur qui accompagne la gymnaste aux CE, respectivement CM, est communiqué à la FSG, l'information de l'entraîneur national GR passe par cet entraîneur.
- La décision de sélection pour les CM est annoncée par courriel aux gymnastes, aux chefs entraîneurs et aux bases sportives au plus tard durant la semaine 23 2026.
- Les informations restantes concernant la compétition internationale de Milan seront communiquées par courriel aux cheffes entraîneurs des gymnastes et aux instances responsables dès que les gymnastes qui participeront à cette compétition de préparation auront été désignées.



6. Dates à retenir

- | | |
|--|--------------------------|
| – CE 2026 à Varna | 27 - 31 mai 2026 |
| – Inscriptions définitives auprès de la FIG | d'ici le 17 juin 2026 |
| – Désignation des gymnastes des CM | Semaine 23 2026 |
| – Inscriptions nominatives à la FIG (1 ^{ère} étape) | d'ici le 15 juillet 2026 |
| – Inscriptions nominatives à la FIG (2 ^e étape) | d'ici le 27 juillet 2026 |
| – Coupe du monde à Milan (préparation) | 10 - 12 juillet 2026 |
| – PIC à Macolin | 3 - 7 août 2026 |
| – CM à Francfort-sur-le-Main | 12 - 16 août 2026 |

7. Divers

La commission de sélection fait part en temps utile des modifications et autres adaptations apportées au vu des changements de situation. Dans ce cas, l'information est également communiquée aux instances responsables, respectivement aux cheffes entraîneurs, des bases sportives.

Aarau, le 30 mars 2026

Fédération suisse de gymnastique

Division de la mission olympique



Peiline Schütze
Responsable du domaine GR
Présidente de la commission de sélection



Fanni Gyuritsné Forray
Entraîneur national GR

Attn

Swiss Olympic (M. Bonny)
Direction FSG
Gymnastes CN/M18
Cheffes entraîneurs BS GR
Responsables BS GR
Responsable domaine communication FSG

